

**COMMUNE DE
 CHAMP SUR DRAC
 DEPARTEMENT
 ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 27 AOUT 2018
 N°54/2018**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE VINGT-SEPT AOÛT

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 17 août 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Michel MENDEZ, premier adjoint, pour le Maire empêché.

PRESENTS : NIVON J., BARET E, CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., KOENIG S., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATIONS : CAILLAT G. à CHAÏB J., ZANNI B. à CHABANY S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Sandra KOENIG est nommée secrétaire de séance.
 Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

RH – CREATIONS DE POSTES

Monsieur Michel MENDEZ, premier adjoint, informe l'assemblée délibérante que plusieurs agents sont vacataires ou contractuels. Suite à diverses modifications des plannings liés à des mouvements de personnel, l'organisation du nouveau restaurant scolaire, la suppression des TAP ont évolué. Ces agents détiennent désormais des missions permanentes qu'il convient de pérenniser par la nomination.

Monsieur MENDEZ propose les créations suivantes :

	Adjoint technique	A temps non complet	25 heures et 20 centièmes
	Adjoint technique	A temps non complet	11 heures et 78 centièmes
	Adjoint technique	A temps non complet	14 heures et 80 centièmes
	Adjoint technique	A temps non complet	4 heures et 50 centièmes
Filière animation	Adjoint d'animation	A temps non complet	32 heures et 90 centièmes
Filière administrative	Adjoint administratif	A temps non complet	33 heures et 25 centièmes

Envoyé en préfecture le 03/09/2018

Reçu en préfecture le 03/09/2018

Affiché le 03/09/18 SLO

ID : 038-213800717-20180827-D180827__4-DE

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

DECIDE de créer les postes permanents suivants :

Filière technique	Adjoint technique	A temps non complet	25 heures et 20 centièmes
	Adjoint technique	A temps non complet	11 heures et 78 centièmes
	Adjoint technique	A temps non complet	14 heures et 80 centièmes
	Adjoint technique	A temps non complet	4 heures et 50 centièmes
Filière animation	Adjoint d'animation	A temps non complet	32 heures et 90 centièmes
Filière administrative	Adjoint administratif	A temps non complet	33 heures et 25 centièmes

DECIDE de modifier le tableau des emplois en conséquence,

DECIDE que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/09/2018,

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 30 août 2018.

Pour le Maire empêché,
Le premier adjoint,
Michel MENDEZ

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification

